

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Anim'Gest | NoSage's Editor

En vigueur au 1er janvier 2026

Applicables a l'ensemble des prestations de services aux animaux

Article 1 — Objet et champ d'application

Les presentes Conditions Generales de Vente (CGV) regissent l'ensemble des prestations proposees par le Prestataire dans le cadre de son activite de services aux animaux de compagnie. Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhesion pleine et entiere aux presentes CGV.

Article 2 — Prestations

Le Prestataire propose des services professionnels adaptes a chaque metier : bilans comportementaux (BC), seances de suivi comportemental, programmes d'education individualises, gardiennage, pension canine, toilettage, soins veterinaires, osteopathie animale, et accompagnement equestre. Le detail des prestations figure sur le devis ou la facture remis au client. Les resultats ne peuvent etre garantis, l'efficacite des interventions dependant notamment de l'implication du proprietaire dans la mise en pratique des conseils prodigues.

Article 3 — Tarifs et modalites de paiement

Les tarifs sont exprimes en euros TTC. TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI selon le regime fiscal applicable. Le reglement s'effectue a reception de facture, par virement bancaire, cheque ou especes. Tout retard de paiement superieur a 30 jours entraine l'application de penalites de retard au taux legal en vigueur, ainsi qu'une indemnite forfaitaire de recouvrement de 40 euros conformement a l'article D.441-5 du Code de commerce.

Article 4 — Annulation et report de seances

Toute annulation doit etre notifiee au moins 48 heures avant la seance prevue. En deca de ce delai, la seance est due dans sa totalite sauf cas de force majeure dument justifie. Le report est possible sous reserve de disponibilite. En cas d'annulation tardive repetee (plus de 2 fois par semestre), le Prestataire se reserve le droit de facturer la totalite de la prestation reservee.

Article 5 — Responsabilite

Le Prestataire intervient en qualite de professionnel qualifie mais ne saurait etre tenu responsable des consequences liees au comportement de l'animal en dehors des seances, ni des dommages causes par l'animal a des tiers. Le client reste responsable de son animal a tout moment. Le Prestataire dispose des qualifications et assurances professionnelles requises pour exercer son activite.

Article 6 — Protection des donnees personnelles

Les données collectées (coordonnées du client, informations sur l'animal) sont utilisées exclusivement dans le cadre de la relation commerciale et ne sont pas transmises à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant une demande écrite au Prestataire.

Article 7 — Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le tribunal compétent du ressort du siège social du Prestataire sera seul compétent. Le client consommateur peut recourir à la médiation de la consommation conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation.

| Lu et approuve par le client | Cachet et signature du Prestataire |
|------------------------------|------------------------------------|
| Date : _____ | Date : _____ |